



Comptes publics de la province de l'Ontario 2020-2021

Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- La vérificatrice générale est responsable de l'audit des états financiers consolidés de la province préparés par le gouvernement.
- Elle doit s'assurer que ces états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pourquoi c'est important

- Les comptes publics dressent un portrait de la gestion des finances de la province au cours de la dernière année et ces renseignements sont utilisés par le public, des agences de notation, des législateurs et d'autres territoires de compétence.

Ce que nous avons constaté

Répercussions de la COVID-19 sur l'audit réalisé

- Les initiatives provinciales visant à lutter contre la pandémie ainsi que des changements quant à la pertinence et à la fiabilité des renseignements utilisés par les ministères ou notre Bureau pour appuyer les états financiers ont posé des difficultés et des risques additionnels en matière d'audit ont été cernés.
- Des tests supplémentaires ont été nécessaires en raison de ces risques, notamment pour ce qui est des paiements de transfert, des recettes fiscales et des charges courues, des consolidations, des fournitures et de l'équipement de protection individuelle. Les résultats des tests appuient notre opinion sans réserve.

RECOMMANDATION 1

La province se conforme à la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières

- La province a respecté toutes les échéances de production de rapports en vertu de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières.
- Les mesures de soutien et les progrès quant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette ne figurent pas dans le budget de 2021.

Accord sur la relance sécuritaire – Utilisation des lettres de financement au lieu des ententes de paiements de transfert

- En juillet 2020, le premier ministre du Canada a annoncé l'Accord sur la relance sécuritaire qui vise à aider les provinces et les territoires à relancer leur économie et à faire face aux futures vagues de COVID-19.
- Afin d'avoir accès à ce financement fédéral, la province a offert, le 3 mars 2021, un financement de fonctionnement et des transports en commun aux municipalités de plus de 2 milliards de dollars au moyen de lettres de financement, au lieu d'ententes de paiements de transfert.
- Même si ces lettres énonçaient les modalités minimales nécessaires pour faciliter le flux de financement vers les municipalités, il n'y avait pas d'ententes de paiements de transfert officielles pour atténuer les risques juridiques, comptables, de responsabilité des bénéficiaires et d'optimisation des ressources associés aux paiements de transfert.

RECOMMANDATION 2

Accord sur la consolidation des sociétés d'aide à l'enfance

- Les sociétés d'aide à l'enfance non autochtones seront consolidées dans les comptes publics. (En 2020, une loi fédérale limitant le contrôle des provinces sur les sociétés d'aide à l'enfance autochtones a été adoptée, de sorte que celles-ci ne seront pas consolidées.)

RECOMMANDATION 3

Les responsabilités des sites où des contaminants d'importance émergente sont présents risquent d'augmenter

- Les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA) forment un vaste groupe de produits chimiques synthétiques qui sont des contaminants nouvellement préoccupants.
- Il existe un risque de contamination par SPFA dans plusieurs sites provinciaux.
- L'Ontario étudie actuellement les SPFA, mais n'a pas encore de normes environnementales les entourant (le gouvernement fédéral a émis des lignes directrices relativement à certaines SPFA).
- Les répercussions environnementales des SPFA pourraient influencer grandement sur l'évaluation provinciale des responsabilités des sites contaminés une fois qu'une norme environnementale sera établie.

RECOMMANDATION 4

Les responsabilités des sites contaminés ne sont pas mises à jour régulièrement

- Nous avons recommandé que les ministères examinent annuellement les sites contaminés pour déterminer les endroits où de nouvelles évaluations environnementales détaillées doivent être effectuées, ou les endroits où une mise à jour des responsabilités estimées est nécessaire pour refléter le changement des estimations des coûts et d'autres facteurs.
- Nous avons constaté que les estimations des coûts de plusieurs sites contaminés dataient de plus de cinq ans, étaient fondées sur des données historiques sur l'état des sites datant de plus de dix ans et (ou) étaient fondées sur des coûts de décontamination prévus n'ayant pas été mis à jour pour refléter l'augmentation des coûts de décontamination.

RECOMMANDATION 5

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario n'a pas de conseil d'administration pour approuver les états financiers provisoires

- Depuis novembre 2019, le conseil d'administration de la Société ne compte pas de membres. Les projets d'états financiers vérifiés pour 2019 et 2020 n'ont pas été approuvés et déposés.
- Étant donné que la Société n'a pas de conseil d'administration, il incombe au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture d'en assurer la gouvernance et la surveillance.
- La nomination rapide de membres au conseil d'administration est importante pour s'assurer que la Société est bien gouvernée et qu'elle respecte son mandat.

RECOMMANDATION 6

Le Programme de subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises a radié 210 millions de dollars octroyés à des bénéficiaires non admissibles

- Il y a eu un certain nombre de lacunes en matière de contrôle, y compris l'absence de vérification initiale des données entrées par les demandeurs pour déterminer leur admissibilité au programme, de même que l'absence d'examen des évaluations d'admissibilité générées par le système avant le paiement, ce qui a fait en sorte que des demandeurs non admissibles ont reçu des paiements de 210 millions de dollars.

Augmentation du fardeau de la dette provinciale

- Comme nous le notons depuis 2011, l'augmentation du fardeau de la dette de la province reste préoccupante cette année.
- Cette année, comme par le passé, nous nous concentrons de nouveau sur les conséquences importantes de l'augmentation de la dette pour les finances provinciales.
- La province devrait fournir aux législateurs et au public des objectifs à long terme pour s'attaquer à la dette actuelle et projetée de l'Ontario.
- Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, le ratio de la dette nette au PIB était de 43,9 % (39,6 % – 2019-2020). Comparativement aux autres provinces, l'Ontario a la dette provinciale nette la plus élevée au Canada.

RECOMMANDATION 7

Conclusion

- Le gouvernement a préparé ses états financiers consolidés de la province conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- La vérificatrice générale a conclu que les états financiers consolidés de la province étaient équitablement présentés et exempts d'erreurs importantes. Par conséquent, l'opinion de vérification sur les états financiers consolidés de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est donnée sans réserve.